

PROCES-VERBAL de la
SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 26 AVRIL 2017 à 19 h

Mme Gisèle Bonnelly, M. André Bonhomme, Mme Marthe Fadli, M. Claude Jean, Mme, M. Gérard Debroas, Mme Térésa Mazzolini, M. Michel Borde, M. Pierre Chemin, M. Marc Jean, Mme Martine Ponsat, étaient présents.

Absents excusés :

Mme Lidy Gulini avait donné pouvoir à Mme Gisèle Bonnelly
Mme Magali Brazard avait donné pouvoir à Mme Térésa Mazzolini
Mme Sabine Gatin avait donné pouvoir à M. André Bonhomme
Mme Héléne Bellande, M. Jean-Louis Malbec,

Madame le Maire remercie les conseillers et les personnes de l'assistance.
Le procès-verbal du conseil municipal du 23 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

1/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017 pour la restauration du mur de soutènement Place Camille d'une surface de 596 M2 pour un montant de 63 164 € HT.

2/ RALLIEMENT A LA RENEGOCIATION DU CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité que la commune adhère à la consultation groupée, réalisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse, pour le contrat groupe d'assurance statutaire afin de consolider la mutualisation des résultats de chaque collectivité qui compte déjà plus de 80 collectivités. La décision de changer ou de rester avec l'assurance actuelle se fera dans le dernier semestre 2017

3/ CREATION POSTE AGENT ACCUEIL SENTIER DES OCRES A COMPTER DU 01 MAI POUR 6 MOIS

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création d'un poste d'agent d'accueil contractuel pour le sentier des ocres à compter du 01 mai pour une durée de 6 mois

4/ AUGMENTATION DU DROIT DE STATIONNEMENT A COMPTER DU 31/05/2017

Après analyse de la situation et afin de préserver la vie locale en facilitant l'accès aux commerces ou aux services de proximité il a été décidé de mettre intégralement la Place du Pasquié en zone bleue. Trois places seront réservées pour les personnes à mobilités réduites. Des places seront réservées pour les services municipaux. Un devis est à l'étude pour retracer tous les emplacements, certains pourraient être réservés aux vélos et aux motos.

Pour compenser la perte des recettes les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'augmentation des tarifs des places de stationnements des places de parkings de 2 € à 3 € par 24 h pour l'ensemble des parkings et de 5 € à 6 € de 22h à 8 h sur le parking St Joseph auto à compter du 31 mai 2017.

Mme le Maire informe qu'afin de supprimer le point noir au niveau de la circulation de la poste et la médiathèque, un essai de deux feux tricolores va être réalisé à compter de fin avril. Au début Ils seront clignotants.

La séance est levée à 20 h 05